

# Aide Communautaire à une Participation Commerciale (ACPC)

## CC PORTES DU LUXEMBOURG

### Présentation du dispositif

L'Aide Communautaire à une Participation Commerciale (ACPC) contribue au financement des frais liés à la participation de votre entreprise à une manifestation (foire-exposition, salon), en dehors du département des Ardennes.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

L'aide financière s'adresse aux PME de moins de 20 salariés

#### Pour quel projet ?

- Présentation des projets

Les projets concernent les participations à un salon ou une foire-exposition, hors Ardennes, en France ou à l'Étranger.

- Dépenses concernées

Les dépenses éligibles à l'aide sont :

- frais d'inscription
- frais de formalités administratives
- frais de location de stand
- frais de communication

#### Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Ne sont pas éligibles les Auto / Micro – Entreprises.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention représentant 50% du montant HT des dépenses et allant jusqu'à 1 500€.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Pour toute demande il faut s'adresser à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg.

---

## Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
    - › A jour des versements fiscaux et sociaux
  - › Lieu d'immatriculation
    - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
    - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

---

## Organisme

### CC PORTES DU LUXEMBOURG

#### Communauté de Communes Portes du Luxembourg

- 37 Ter avenue du Général de Gaulle  
08110 CARIGNAN  
Téléphone : 03 24 27 90 98  
E-mail : [contact@portesduluxembourg.fr](mailto:contact@portesduluxembourg.fr)